

CR CGT de la visite du site Magenta à Rennes le 30 juin 2026

Présents :

Administration : Mme Collet (adjointe de la Directrice Disi CO), M. Guillerme responsable ESI de Rennes), Mme Leclerc (adjointe du responsable d'ESI), M. Le Gloan (Division BIL Drfip35),

Acteurs de prévention : Mme Colas (Inspectrice santé sécurité au travail), Mme Gourgues (assistante sociale),

Représentants du personnel : Etienne Welenc (Solidaires FP), Nadine Régent (CFDT), Cynthia Cailler et Sandrine Teurtrie (CGT).

Nous avons pu visiter les futurs locaux qui hébergeront l'ESI de Rennes, et aborder les sujets que nous avons recensés. Un plan (macro-zoning) nous a été distribué en début de visite.

Extérieur du bâtiment :

- Un cheminement couvert va être construit, permettant aux collègues de l'assistance d'acheminer le matériel à l'abri des intempéries depuis le local de stockage (niveau -1) jusqu'à l'entrée du bâtiment B (rez-de-chaussée). Un ascenseur et une rampe d'accès existent pour passer du -1 au rdc.

- Parking : il existe un parking voitures sécurisé par un accès par badge à l'arrière du bâtiment, une partie est couverte, et quelques autres places sont disponibles en extérieur ; il est plus ou moins occupé selon les jours. Le jour de notre visite (un mardi), il ne restait que quelques places. Nous avons précisé que des places supplémentaires réservées aux personnes à mobilité réduite allaient être nécessaires.

- Parkings vélos : 2 espaces sont aménagés et couverts. Un premier espace est sécurisé par badge et clos par un grillage, avec des râteliers pour accrocher les vélos. Un autre espace est aménagé sur le parking couvert avec des arceaux d'accrochage.

Intérieur du bâtiment :

Le bâtiment B forme un rectangle avec une cour intérieure. Le plan montre deux séries de bureaux, les uns avec les fenêtres donnant sur l'extérieur, l'autre série de bureaux est centrale avec des fenêtres donnant sur la cour intérieure. Le macro-zoning a été défini de manière à ce que chaque zone offre une surface entre 7 et 8 m² par agent. Il doit répondre aux besoins fonctionnels définis par les équipes. N'en ayant pris connaissance qu'à l'occasion de cette visite, nous n'avons pas pu consulter nos collègues en amont.

- Local de stockage : l'accès se fera par une porte à l'arrière du bâtiment. Une partie du local d'archives actuel va être libérée et dédiée au stockage du matériel informatique. Une porte sera percée pour permettre un accès vers un petit local conduisant lui-même vers l'extérieur.

- Bureaux : nous avons fait le tour des bureaux existants, sachant que tout l'espace va être réaménagé et les cloisonnements revus, ce n'était qu'une prise de connaissance des lieux tels qu'ils existent. Un accueil temporaire du public est actuellement installé dans le bâtiment B, en attendant la réfection de l'accueil dans le bâtiment A.

Les ambiances thermiques diffèrent selon les endroits où nous sommes passés ; pour les bureaux donnant du côté du boulevard Magenta, l'existence d'arbres semble avoir un effet bénéfique. Les pièces situées le long de la cour intérieure (sol minéral au dessus du parking) sont davantage exposées à la chaleur. Les fenêtres sont de type ouvrant à la française. Elles sont équipées de stores extérieurs et de stores intérieurs vénitiens en alu. Il n'y aura pas de climatisation.

- Sanitaires : actuellement il y a 3 cabinets d'aisance chez les femmes, et 2 cabinets et 1 urinoir pour les hommes, plus un cabinet pour les personnes à mobilité réduite, ce qui semble peu pour une centaine d'occupants.

L'inspectrice santé sécurité au travail indique que la norme est 2 cabinets / 20 femmes et 2 cabinets + 1 urinoir / 20 hommes. Ces seuils s'apprécient à l'échelle du bâtiment et de l'effectif total du bâtiment ; les agents pourront accéder aux sanitaires des autres étages.

- Local de convivialité : il y aura un point d'eau et la possibilité d'y mettre frigo et micro-ondes. Cependant, au vu de sa surface, il risque d'être insuffisant pour accueillir les collègues au moment des pauses.

- Restaurant administratif : situé au sous-sol, il est déjà saturé actuellement certains jours de semaine (mardis et jeudis), avec des files d'attente pouvant s'étendre dans le couloir vers la porte du local d'archives. Un 2ème restaurant est également accessible dans le bâtiment Turgot (nécessite de demander une carte de cantine double-piste). On se demande comment ces restaurants pourront absorber potentiellement une centaine de convives supplémentaires (sans doute un peu moins avec le télétravail, mais quand même ...).

- Éclairages : des éclairages à variateur de luminosité sont prévus.

- Sols : nous avons eu confirmation que les futurs revêtements de sol ne seront pas en moquette. Il existe des revêtements qui ressemblent à de la moquette (fibres synthétiques floquées avec des propriétés d'isolation phonique et hygiéniques, adaptés aux locaux professionnels, y compris aux lieux de restauration collective).

Autres informations :

Les accès aux locaux du rez-de-chaussée seront sécurisés par badge. Les badges donneront accès à tous les étages du bâtiment B. L'escalier qui descend des étages supérieurs arrive à l'intérieur des locaux du futur ESI.

Un désamiantage complet du bâtiment B sera réalisé en amont du réaménagement.

Le planning nous sera communiqué dès qu'il sera stabilisé. L'administration semble sereine quant à la possibilité d'un déménagement comme prévu fin 2027.

Le sujet déménagement, avec un dossier d'étude d'impact, obligatoire en cas de réorganisation importante doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine instance.

Le recours au pôle d'ergonomes du ministère est possible et même souhaitable, nous l'évoquerons lors de la prochaine Formation spécialisée.

Mme Collet indique attendre que le dossier soit validé par la Préfecture (ce qui est imminent) et que le planning soit stabilisé pour traiter le sujet plus précisément en instance.

Des groupes de travail thématiques doivent aussi avoir lieu au sein de l'ESI.



Accès par la rue Yvonne Jean-Haffen



Parking vélos sécurisé



Un bureau donnant côté boulevard Magenta



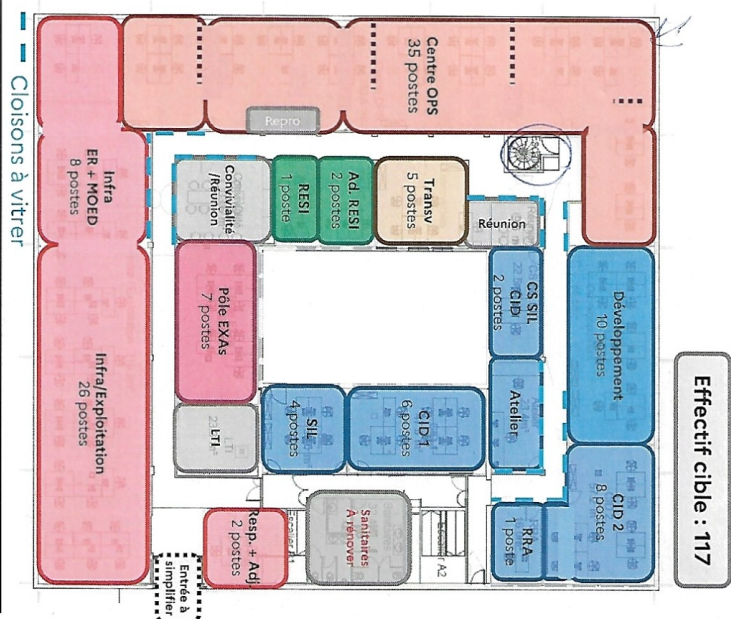
Accès au local de stockage

Implantation ESI à RDC

Macro zoning

	Effectif	PC Ondulés	PC	RJ 45
Administratif	3	2	2	2
Responsable ESI	1	2	4	4
Adjointe Resp. ESI + Charge de mission	2	4	4	4
Transverses	5	10	10	10
Transverses	5	10	10	10
Centre OPS	35	20	30	20
OPS Pôles 1 et 2	10	6	9	6
OPS Pôle TOM	3	10	15	10
OPS Pilote	5	10	15	10
CS OPS	2	4	6	4
OPS Pôle 3	4	8	12	8
OPS Pôles 4 et 5	7	14	21	14
OPS Compl.	4	8	12	8
Pôle EXAs	7	21	21	14
Exacts/Écologie	7	21	21	14
Pôle Infra / Exploitation	36	4	4	4
Responsable + Adjoint	2	4	56	16
Infra ER + MOED	8	24	104	52
Infra ES	26	63	104	52
Développement	10	20	20	10
Développement	10	20	20	10
Assistance	21	12	30	18
CID 1	6	12	30	18
CID 2	8	16	40	24
SIL	4	16	12	12
RRA	1	2	2	2
CS SIL et CS SID	2	4	4	4
Atelier	0	15	5	5

Cette proposition constitue une projection indicative des futurs aménagements. Il appartient à la maîtrise d'œuvre de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins exprimés et aux contraintes du site.



Macro-zoning de l'ESI (RDC) au 30 juin 2026

Vos représentants CGT au CSAL FS :
Laurent Pruvost, Cynthia Cailler, Sandrine Teurttrie et Bruno Ronflé